

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 3 FEVRIER 1900

SOMMAIRE

TEXTE.—Chronique de Paris, par Un Parisien.—Les zouaves pontificaux, par Firmin Picard.—Poésie : Pour la France, par François Coppée.—Poésie : Souvenir, par Oswald Mayrand.—Les prisonniers du gouffre, par Jules F...—En Turquie : Andrinople.—Poésie : Adieux du vieux laboureur à son fils, par Paul de Bruchi.—Conseils aux jeunes filles, par Françoise.—Le prince du Japon et sa fiancée.—Fleurange, par Haude.—Mondanités.—Les fleurs.—Au cimetière.—Roman canadien inédit : Florence (légende historique du Canada), par Rodolphe Girard.—Monument National.—Carnet de la cuisinière.—Jeux et amusements.—Renseignements divers.—Choses et autres.—Feuilleton : Les victimes, par Raoul de Navery.

GRAVURES.—La guerre au Transvaal : Un sergent recruteur à Trafalgar-Square, Londres.—En Turquie : Vue d'Andrinople.—Portraits de la princesse Sada et de son fiancé le prince héritier du Japon.—La guerre au Transvaal : La cavalerie boer.—Les fauves dans les jungles : Léopard à l'affût.—Droit au but.—Gravure du feuilleton.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

NOS PRIMES

LE CENT QUATRE-VINGT-NEUVIÈME TIRAGE

Le cent quatre-vingt-neuvième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros datés du mois de JANVIER), aura lieu samedi, le 3 FEVRIER, à deux heures de l'après-midi, dans nos bureaux, 42, Place Jacques-Cartier.

CHRONIQUE DE PARIS

Les événements dont on s'est occupé surtout cette semaine à Paris sont des faits qui se passent à l'Extérieur et qui occupent la France indirectement, et intéressent aussi la paix de l'Europe, et c'est à ce dernier point de vue que nous nous en occupons.

Car on ne peut pas considérer comme événement important de l'Intérieur l'élection du Président de la Chambre.

M. Deschanel l'a emporté de 80 voix sur M. Brisson.

Il y avait des gens pour s'en étonner ; ce sont ceux qui ne connaissent pas les coulisses de la politique française.

M. Deschanel, quoique d'opinions plus modérées que M. Brisson, est un homme du monde aimable et qui ne s'imagine pas que la fermeté des principes

consiste à être hargneux comme une porte de prison.

M. Brisson est au contraire un homme décidé par principe à ne pas être aimable ; ajoutez à cela que lorsqu'il a été ministre, il a su mécontenter bon nombre de ses amis les plus dévoués en affectant de refuser tout ces petits services qu'un ministre doit rendre à ceux avec qui il est en relations.

M. Brisson s'imaginait que le dévouement à sa personne était un dogme.

On vient de lui montrer le contraire.

Mais la politique n'a rien à voir dans toute cette affaire.

Ayant à choisir entre un vieux républicain morose et un jeune républicain aimable, les députés français ont préféré être présidés par un homme de bonne humeur.

Voilà tout.

Il ne faut pas voir autre chose dans cette élection.

* *

Comme fait saillant de la politique française, nous pouvons signaler l'occupation d'In-Salah.

Une colonne française a pris possession de l'oasis connue sous ce nom. Si vous tirez une ligne droite sur une carte de géographie, en prenant pour point de départ Alger, vous verrez qu'elle rencontrera In-Salah. De la côte algérienne à Tombouctou, la distance est d'environ 2,500 kilomètres et à In-Salah on se trouve à moitié chemin.

C'est l'adjonction naturelle à la France d'une des oasis faisant partie du groupe saharien.

Ces oasis qui, au point de vue international sont pour ainsi dire *res nullius*, ne sont possédées par personne et appartiennent au pays dans la zone directe d'influence duquel elles se trouvent. Il y a six ans à la tribune de la Chambre française, M. Ribot, alors ministre des affaires étrangères, déclarait que l'occupation d'In-Salah était "une mesure de police africaine." Le moment était venu de mettre ordre dans ce centre d'ailleurs peu peuplé et c'est ce qui a été fait ; c'est là que se réfugiaient des révoltés qui fomentaient des insurrections dans le Sud algérien. Jusqu'ici les deux ou trois mille négociants arabes qui se trouvent dans l'oasis étaient dominés et pressurés par des touaregs nomades ; les négociants ont demandé de bénéficier des lois de police bien organisées et le gouvernement général de l'Algérie a assuré leur tranquillité en envoyant une colonne d'occupation. Il y aura quelques brigands du désert de moins et voilà tout. Il n'y a pas eu de réclamations, il ne pouvait pas y en avoir.

* *

Donc aucune préoccupation à avoir de ce côté.

Doit-on en avoir du côté de l'Italie ?

Nous ne le pensons pas.

Quelques journaux italiens (reconnaissons que ce sont des journaux d'opposition) parlent de la possibilité pour les Italiens d'occuper Gibraltar et l'Egypte, pour le compte des Anglais qui pourraient ainsi disposer de leurs garnisons pour les envoyer au Cap. Ce projet semble avoir séduit quelques Italiens pleins d'imagination qui seraient enchantés de voir le drapeau piémontais sur le rocher de Gibraltar, et sur les murs d'Alexandrie faisant la police au lieu et place de l'Angleterre.

Nous pensons que ce projet ne sortira pas du domaine des suppositions.

Pourquoi l'Italie se chargerait-elle de cette mission ? Evidemment pour avoir un avantage. Lequel ? Les journaux parlent de la cession de Malte, ou de la possibilité de s'emparer de la Tripolitaine.

Ces deux compensations manqueraient à l'Italie.

Jamais l'Angleterre ne cédera Malte qui est un de ses principaux points de la Méditerranée et quant à permettre que les Italiens s'emparent de la Tripolitaine, ce serait Constantinople, politique qui consiste à garantir au Sultan l'intégrité de l'Empire Ottoman. Alors quoi ? Quelle serait la légitime compensation que l'Italie retirerait de ce déploiement de zèle ?

Une somme d'argent importante ?

Ce serait abaisser l'armée du roi Humbert au rang des anciens mercenaires et le légitime orgueil italien ne le souffrirait pas.

Au fond, il y a chez ceux qui ont lancé ce projet, le désir d'être désagréables à la France ; mais ce projet se réaliserait-il que cela serait indifférent aux Français ; que ce soit les Anglais qui soient en Egypte par leurs soldats ou par des troupes à leur solde, cela importe peu. Dans toute cette affaire il ne peut y avoir qu'une dupe, c'est l'Italie ; les hommes qui la gouvernent l'ont assurément déjà compris.

* *

Disons un mot d'un fait extrêmement douloureux qui vient de se passer à Londres, et qui a été provoqué surtout par le mécontentement qu'éprouvent les Anglais contre les autres nations européennes qui, toutes, témoignent de la sympathie aux Boers.

Ce mécontentement s'est traduit par un acte qui révolte la conscience.

Une institutrice française, Louise Masset, avait été condamnée à mort pour avoir tué son enfant âgé de 4 ans, dans des circonstances odieuses. Elle l'aurait assassiné à coups de briques dans le water-closet de la gare de Dalston-Jonction.

Après la condamnation il se produisit un témoignage établissant qu'au moment où l'enfant était assassiné, la mère était dans le chemin de fer à 40 kilomètres de là.

Il est démontré que Louise Masset était innocente.

Mais en Angleterre, les procès ne peuvent pas être légalement révisés ; le ministre de l'intérieur peut seulement casser les arrêts de justice et la reine peut faire grâce.

Mais Louise Masset était française ; pour montrer combien on est mécontent de la France, la reine a refusé de faire grâce, et le ministre a fait exécuter une sentence inique ; car au fond, c'est le sentiment auquel on a obéi. L'innocente a été pendue.

Au lendemain de l'exécution, on a répandu le bruit que la condamnée avait avoué.

Personne n'a entendu ces aveux.

La dernière parole, cinq minutes avant l'exécution, a été une parole de protestation.

Le ramassis de la police Londonienne qui attendait devant sa prison, a applaudi et on a crié : "A bas les Boers !"

C'est un drame triste, quand l'innocence d'une femme ne peut être reconnue parce qu'elle appartient à une nation qui déplaît à la foule jingoïste. Les philosophes vont plus loin et assurent que c'est un signe de décadence.

* *

Parlons en terminant du duel de M. Paul Loubet le fils du président de la République autour duquel on a fait du bruit. Au fond l'incident est des plus simples.

M. Paul Loubet, fils aîné du président de la République, et M. Launay, licencié ès lettres, étaient de vieux camarades d'études de M. Paul Loubet.

M. Launay a écrit à M. Paul Loubet une lettre personnelle dans laquelle il appréciait à sa manière, l'arrêt rendu par la Haute Cour. Il ajoutait—ceci à l'adresse de M. Paul Loubet—qu'il regrettait et retirait les nombreuses poignées de mains qu'ils avaient échangées.

M. Paul Loubet a considéré ce paragraphe comme une offense, et il a chargé deux officiers de la maison militaire du président de la République, de demander à M. Launay rétractation ou réparation par les armes.

M. Launay a répondu que la lettre qui motivait leur visite avait un caractère privé, qui excluait l'idée d'une offense.

Les officiers n'ont pas admis cette théorie et ont invité M. Launay à désigner deux mandataires qui ont émis l'opinion que, s'il y avait offense dans la lettre, elle s'adressait au président de la République et non à son fils. Les témoins de M. Paul Loubet ont déclaré que leur client ne pouvait pas se substituer à son père ; ceux de M. Launay ont alors répondu qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

L'entente entre les témoins ne pouvant se faire, on